



Evaluation des risques psychosociaux

- Les risques psychosociaux (RPS) sont des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés (ex: stress, harcèlement, épuisement professionnel, violence au travail... etc.).
- Ils peuvent entraîner des pathologies professionnelles (dépressions, maladies psychosomatiques, problèmes de sommeil...etc.), des maladies cardio-vasculaires et entraîner des accidents du travail.
- L'évaluation des RPS au sein d'une entreprise permet de protéger la santé des salariés, de cibler les points de vigilance et d'émettre des préconisations correctives.
- *L'objectif est ici d'améliorer les conditions de travail des salariés et de préserver leur santé.*

Il est très important que l'évaluation des RPS soit réalisée le plus tôt possible afin d'éviter aux salariés de rencontrer des situations délétères.



Mesure de l'impact des réorganisations

- Une réorganisation implique des changements organisationnels importants. Elle affecte au minimum tout un secteur de l'organisation et peut concerner l'ensemble de l'entreprise. Les changements opérés peuvent se traduire par une fermeture, une réduction d'effectifs, l'externalisation, une fusion ou tout autre réorganisation interne.
- Une réorganisation mal conduite et dans laquelle les salariés ne sont pas pris en compte peut avoir des répercussions négatives telles que l'émergence de conflits, des incertitudes et des mécontentements à tous niveaux de la hiérarchie.
- Les réorganisations ont un impact important sur la santé des salariés. C'est un aspect fondamental qui a des répercussions sur le salarié lui-même mais également sur l'emploi et la productivité au sein de l'entreprise.
- Dans le cadre d'une réorganisation, les psychologues du travail aident les élus à émettre un avis en leur donnant une vision exhaustive de la situation.
- *L'objectif est ici de mesurer l'impact d'une réorganisation sur les salariés et d'appréhender la façon dont elle est menée afin d'émettre des préconisations.*
- **Il est très important que la direction et les élus des entreprises soient accompagnés dans la gestion des réorganisations afin de minimiser leur impact sur les salariés.**